



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20210324 -O6

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 16
- votants = 18

L'an deux mille vingt et un, le 24 mars, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à PRUDHOMAT, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 10 mars 2021

Présents : 16

ALBERT Catherine (suppléante de DELANDE Claire), AUBRUN Jeannine, AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, LAVERGNE AZARD Loïc, LEYGNAC Jean-Claude, MEILHAC Sébastien, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

ARAQUE Fausto à NAYRAC Jean-Luc, CANCHES Michel à CESANO Lionel

Absents dont excusés : 4

FOUCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine, LEROUX Michel, PEYRICAL René

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC EPIDOR – Programme LIFE

Monsieur le Président propose de mettre en place un groupement de commande avec EPIDOR pour les consultations des études et de maîtrise d'œuvre pour les projets de restauration environnementale dans la cadre du programme Life Dordogne :

- la restauration morpho écologique de la Gravière de Reingues à Prudhomat
- la suppression / l'abaissement du passage à Gué de Cabrette à Tauriac et la restauration du chenal de la Prade à Carennac
- le démontage de l'empierrement de berge de Blanzaguet à Pinsac et de sous Castel à Floirac
- le réaménagement de la couasne de Boutière à Creysse et de la couasne de Roc del Nau à Martel.

Monsieur le président précise que le SMDMCA assurera seul la maîtrise d'ouvrage.

Le projet de convention ci-annexé fixe les rôle et engagement de chaque partie.

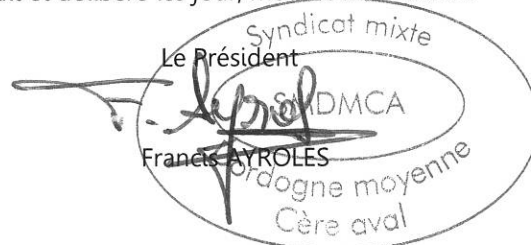
Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Président, les élus à l'unanimité l'autorisent à signer tous les documents nécessaires pour finaliser ce groupement de commande, selon les termes du document ci-joint.

Publié et notifié le **25 MARS 2021**

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.